

AUTORISATION D'INTERVENIR A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR) - CONCEPTEUR

Objectif de la formation

- Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation Anti-endommagement et le guide technique
- Identifier les obligations des concepteurs
- Etre capable de remplir ces obligations dans le cadre de cette fonction
- Réussir le QCM préalable à l'Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux - AIPR

Objectifs généraux

- Présentation globale de la réglementation
- Les différents réseaux et risques afférents
- Guide technique
- Rôle de chacun et responsabilités
- Détermination des actions concrètes à effectuer par les concepteurs , notamment
 - utiliser le "guichet unique"
 - établir la DT
 - réaliser ou faire réaliser des investigations complémentaires
 - réaliser le marquage / piquetage des réseaux enterrés
- Délais de la DT - DICT
- Entraînement au QCM préalable à l'Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux - AIPR
- Apprécier et évaluer les incidences financières
- Sensibiliser à la sécurité
- Q.C.M. A.I.P.R. du MEDDE

Publics concernés

- Concepteurs
- Personnels des bureaux d'étude responsables de projet, chargés notamment de
 - effectuer les DT
 - analyser leurs réponses
 - procéder ou faire procéder à des investigations complémentaires sur les réseaux situés dans l'emprise des travaux
 - annexer les informations utiles sur les réseaux au dossier de consultation des entreprises puis au marché de travaux
 - assurer le suivi ou le contrôle de l'exécution des travaux
- Agents des services techniques assurant la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'œuvre

Capacités requises

- Connaissance des chantiers de TP / VRD
- Savoir lire et écrire

Méthodes

- Apports théoriques en salle
- Q.C.M. (1h)

Validation

- Attestation de réussite ou de non-réussite à l'examen par QCM
- Attestation de formation

Durée

1 jour - 7 heures